

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 008, Numéro 022, Juillet-Décembre 2025

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 8, numéro 22

Juillet-Décembre 2025

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/BTCY1965>

www.revue-is.org

**FONCTIONNEMENT DU COMITE DES ELEVES ET SON IMPLICATION DANS LA
GESTION DE LA DISCIPLINE DANS UNE ECOLE. ETUDE MENEES A L'INSTITUT
BOBOKOLI DE NGALIEMA A KINSHASA**

Eric MAFWALA MBENZA

Assistant et Auditeur pour le DEA en Pédagogie Scolaire de l'Université Pédagogique Nationale
(UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Les comités d'élèves ne gèrent pas directement la discipline de manière formelle, car cette responsabilité incombe principalement aux instances comme le conseil de discipline et la commission éducative. Cependant, les élèves, via leurs délégués, participent à ces processus en intervenant lors des réunions pour défendre leurs pairs, ou en informant les instances des problèmes de discipline. Les élèves peuvent également être impliqués dans la prévention par le biais de projets de sensibilisation ou en jouant un rôle de médiateur entre élèves. Cette étude s'est intéressée sur cette question à l'Institut Bobokoli. Il ressort, en guise de constat recommandation principale que l'ordre et la discipline au sein d'un établissement scolaire doit aller de pair avec celui de l'apprentissage de l'enfant, de la gestion de sa liberté et de la démocratie en vue d'en faire un citoyen conscient de ses devoirs et de ses droits.

Mots-clés : comité des élèves, gestion de la discipline, école.

ABSTRACT

Student councils do not directly manage discipline in a formal manner, as this responsibility falls primarily to bodies such as the disciplinary committee and the educational commission. However, students, through their representatives, participate in these processes by speaking up at meetings to defend their peers or by informing the authorities of disciplinary issues. Students may also be involved in prevention through awareness-raising projects or by acting as mediators

between students. This study focused on this issue at the Bobokoli Institute. The main recommendation that emerges is that order and discipline within a school must go hand in hand with children's learning, the management of their freedom, and democracy, with a view to making them citizens who are aware of their duties and rights.

Keywords : *student committee, discipline management, school.*

INTRODUCTION

Le règlement scolaire, tel que défini par divers auteurs et instances éducatives, est un ensemble de règles et de directives qui régissent la vie quotidienne d'un établissement scolaire, précisent les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative. Il vise à créer un cadre propice à l'apprentissage, en favorisant le respect, la tolérance, la sécurité et la responsabilité.

L'école est un milieu éducatif, de socialisation et de développement des potentialités intellectuelles. Elle prolonge l'éducation reçue par l'enfant en famille. Pour que l'action éducative réussisse, l'enfant doit s'imposer une discipline dans son comportement, car celle-ci est une thérapie pour la réussite des activités tant scolaires que parascolaires.

La discipline que l'élève apprend à l'école marque profondément son être et constitue un garde-fou pour ses activités professionnelles futures. Par ailleurs, l'on constate que la discipline imposée aux élèves par les autorités scolaires est difficilement acceptée par ces derniers, parce qu'elle ne requiert pas le caractère participatif de la communauté éducative.

Pour une meilleure participation des élèves à leur propre discipline, l'Institut Bobokoli a instauré l'autodiscipline, c'est-à-dire la prise en charge de la discipline par les élèves et pour les élèves à travers le comité des élèves. Ce comité est un cadre de l'exercice de la démocratie dont l'idéal de l'apprentissage s'inscrit dans la pratique de l'autodiscipline.

Il est question d'examiner scientifiquement l'apport du comité des élèves dans la gestion de la discipline d'une école. La préoccupation de cette étude se résume à travers les questions suivantes : Comment fonctionne le comité des

élèves de l'Institut Bobokoli ? Quel est l'impact de ce comité dans la gestion de la discipline de leur établissement ?

Eu égard à ce qui précède, les hypothèses sont formulées :

Le comité des élèves fonctionnerait comme une structure matricielle de la direction de discipline dont les postes ne seraient pas assurés sur base de niveau d'étude mais plutôt par les candidat vainqueur les élections scolaires.

L'autodiscipline constituerait un moyen le plus efficace pour maintenir la discipline au sein de l'Institut Bobokoli sous la stricte observance de la direction de discipline.

Cette étude vise à cerner le fonctionnement du comité des élèves de l'Institut Bobokoli et à identifier l'impact de ce comité dans la gestion de la discipline de leur établissement.

Pour récolter les données utiles à notre recherche, nous avons recouru à la méthode d'enquête qui sera appuyée par un questionnaire. La technique documentaire nous aidera à consulter les documents relatifs à notre recherche. Les informations complémentaires nous sont parvenues grâce à l'interview tandis que l'analyse de contenu et l'analyse statistique ont servi au traitement des données.

I. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Faisant un recours aux normes statistiques, les opérations de présentation, d'analyse et d'interprétation des résultats de notre étude se présentent comme suit :

Question n°01. Quelle opinion avez-vous sur l'implication du comité des élèves dans la gestion de la discipline dans votre école ?

Tableau n°01 : Opinion des élèves sur l'implication du comité des élèves dans la gestion de la discipline

Opinions	f	%
Positive	131	87
Négative	19	13
Total	150	100

Source : Enquêtes menées par l'auteur.

Il ressort clairement à partir de ce tableau que la majorité de nos enquêtés ont une opinion positive sur l'implication du comité des élèves dans la gestion de la discipline dans leur école : 131 sujets, soit 87% alors que 19 sujets, soit 13% seulement pensent autrement.

Question n°2 : Qui applique le règlement de l'école sur les élèves de votre école ?

Tableau n°02 : Responsables de l'application du règlement de l'école

Réponses	f	%
Le préfet des Etudes	6	4
Le Président des élèves	6	4
Le Directeur de discipline	129	86
Le surveillant	3	2
L'enseignant titulaire de classe de l'élève qui commet un acte d'indiscipline	6	4
Total	150	100

Source : Enquêtes menées par l'auteur.

Ce tableau nous indique que 86% des enquêtés soutiennent que c'est le Directeur de discipline qui applique le règlement de l'école sur les élèves, le reste des enquêtés pensent qu'il revient au préfet des Etudes (4%), au Président des élèves (4%) ou à l'enseignant titulaire (4%) et au surveillant (2%).

Question N°3 : Le règlement de votre école est-il appliqué d'une manière objective à tous les élèves ?

Tableau n°03: Réactions sur l'application objective du règlement

Réactions	f	%
Toujours	90	60
Souvent	37	25
Rarement	15	10
Jamais	8	5
Total	150	100

Source : Enquêtes menées par l'auteur.

En lisant les données contenues dans ce tableau, il se remarque que les enquêtés estiment que le règlement est appliqué objectivement. Il se dégage que pour « toujours », 90 sujets, soit 60% parce que le règlement est imposable à tous les élèves. Pour « souvent », 37 sujets, soit 25%, car certains élèves ne respectent pas le règlement et que l'éducation diffuse, influence certains élèves. Enfin pour « rarement », (15 sujets, soit 10%) parce que seuls les coupables sont punis,

l'existence de comité des élèves influence le comportement des élèves et la majorité respectent le règlement librement.

Tableau n°04 : Réactions des élèves sur l'application des sanctions par le comité des élèves

Réactions	f	%
Toujours	41	27
Souvent	44	30
Parfois	50	33
Jamais	15	10
Total	30	100

Source : Enquêtes menées par l'auteur.

Il ressort de ce tableau le constat selon lequel le comité des élèves aide la direction de la discipline en sanctionnant certains élèves indisciplinés : souvent (44 sujets, soit 30%) en cas d'indiscipline ou en cas de certains actes d'indisciplines commis par certains élèves qui échappent au contrôle de la direction de discipline de l'école ; toujours (41 sujets, soit 27%) car en cas d'acte d'indiscipline de l'école, épaula la direction de discipline dans certaine sanction dissuasive et veille à ce qu'avant l'application des sanctions qu'il ait le respect des droits et de la dignité humaine ; parfois (50 sujets, soit 33%) en cas d'indiscipline, par le biais de la direction de discipline, le comité des élèves avertit les élèves fautifs pour les fautes légères surtout lorsque les enseignants interpellent le comité ; enfin jamais (15 sujets, soit 10%) puisque les membres du comité des élèves se sont familiarisés avec certains élèves ; ce comité est incompetent pour prononcer une sanction à l'endroit d'un élève indiscipliné mais aussi les élèves respectent d'eux-mêmes le règlement intérieur de l'école par peur des sanctions.

Tableau n°05 : Opinions des élèves sur l'application du règlement intérieur de l'école par leur comité

Réponses	f	%
Objective	90	60
Injuste	15	10
sévère	22	15
Trop sévère	6	4
laxiste	11	7
Abstention	6	4
Total	150	100

Source : Enquêtes menées par l'auteur.

L'examen minutieux de ce tableau révèle que les enquêtés jugent ou apprennent l'application du règlement intérieur par le comité des élèves de manière suivante : objective (90 sujets, soit 60%) du fait que le comité des élèves travaille dans l'impartialité, sans discrimination ou parti-pris car il fait comprendre aux élèves que l'application du règlement à leur formation ; sévère (22 sujets, soit 15%) car selon eux, le comité agisse et exerce ses attributions sous la stricte et rigoureuse observation du directeur de discipline et ce comité ne tolère aucun acte de libertinage à l'école ; injuste (15 sujets, soit 10%) parce qu'il y a la partialité dans l'application des sanctions mais aussi une lâcheté à travers les avertissements adressés aux élèves fautifs ; laxiste (11 sujets, soit 7%) du fait qu'ils reprochent le comité des élèves d'inactivité et de naïveté ; trop sévère (6 sujets, soit 4%), car le comité des élèves est influencé par la rigueur exagérée du directeur de discipline ; 6 sujets, soit 4% se sont abstenus d'avancer les raisons ou les appréciations.

Tableau n°06 : Réactions des élèves sur la désignation de membres du comité des élèves

Réponses	f	%
Oui	0	0
Non	150	100
Total	150	100

Source : Enquêtes menées par l'auteur.

Il ressort des données de ce tableau que 150 sujets, soit 100% des enquêtés, estiment que les postes de membres du comité des élèves ne sont pas assurés sur base du niveau d'études uniquement. En outre, en unanimité, ils avancent les justifications selon lesquelles pour accéder à un poste au comité des élèves, il faut : être intelligent (70 sujets, soit 47%) ; savoir parler en public (20 sujets, soit 13%) ; être amie des études et de l'école (20 sujets, soit 13%) ; être passionné de la culture (10 sujets, soit 6,6%) ; être sportif et populaire (18 sujets, soit 13%) ; avoir des moyens financiers (7 sujets, soit 5%) ; recommandations (5 sujets, soit 3,4%).

Tableau n°07 : Réactions sur les critiques à formuler du comité des élèves

Réponses	f	%
Oui	95	63
Non	49	33

Abstention	6	4
Total	150	100

Source : Enquêtes menées par l'auteur.

Le tableau ci-haut renseigne que sur 150 sujets enquêtés, 63.33% des sujets ont des critiques à formuler sur l'implication du comité des élèves dans la gestion de la discipline de leur école, 33% n'en ont pas et 4% ne se sont pas prononcés. Ci-dessous les raisons de ceux qui ont dit oui. Ceux-là, 95 sujets soit 63% critiquent le comité des élèves et leurs membres des faits suivants : complaisance dans l'application du règlement intérieur ; partialité en cas d'actes d'indiscipline ; manque de ponctualité et de régularité ; manque d'autorité pour s'imposer ; manque de cohésion au sein du comité.

Tableau n°08 : Réactions sur les suggestions à faire

Réponses	f	%
Oui	85	57
Non	50	33
Abstention	15	10
Total	30	100

Source : Enquêtes menées par l'auteur.

Les données contenues dans ce tableau renseignent que 90 % des enquêtés se sont manifestés, dont 57% ont répondu par oui et 33% par non. Et 10% des sujets enquêtés ne se sont pas prononcés sur la question posée. Ceux qui ont dit oui, 85 sujets, soit 57% estiment qu'ils ont les suggestions à proposer. Parmi celles-ci, ils citent : redynamiser la coéducation. Le comité doit être impartial, juste, constant, sévère dans l'application du règlement de l'école. La direction de discipline et le comité des élèves doivent imposer aux élèves de parler en langue officielle et de venir à temps à l'école. Les membres de ce comité des élèves doivent être modèles en tout et pour tout. Les membres du comité des élèves doivent être élus sur base des critères rigoureux.

II. DISCUSSION DES RESULTATS

La discussion des résultats permet l'interprétation et l'analyse des résultats d'enquête, en les reliant à la littérature existante et en expliquant leurs implications. Elle met en évidence les apports de la recherche menée, confirme ou infirme les hypothèses, et suggère des pistes pour de futurs travaux.

Dans cette perspective, une étude a été menée par Kuedituka Nsala dans l'objectif de savoir s'il y a de l'indiscipline au collège Monseigneur Fidèle Nsiele de Bumbu et en a dégagé les causes.

Après avoir administré un questionnaire auprès des élèves et des enseignants de cet institut, l'auteur a trouvé que ce collège était caractérisé par l'indiscipline des élèves. Cette indiscipline se justifiait surtout par le fait que la plupart des enseignants se sont trop familiarisés avec les élèves et que ces derniers étaient conscients que l'école fonctionnait grâce aux frais de contribution à la formation que payaient leurs parents. Ces résultats ont confirmé les hypothèses de recherche émises par l'auteur.

Une autre étude menée par Loko-Wa-Musuluku s'est basée sur les comportements des délinquants qui caractérisent la plupart des enfants à Masina. Sa préoccupation était de savoir si ces comportements se prolongeaient dans les écoles qu'ils fréquentaient.

Après entretien avec différents élèves et enseignants des écoles de Masina, l'auteur arrive aux résultats selon lesquels la plupart des élèves se conduisaient de la même façon à l'école qu'à la maison. Ces résultats ont donc confirmé l'hypothèse de recherche.

Ces deux auteurs poursuivant presque les mêmes objectifs que nous, se sont limités aux causes de l'indiscipline dans les écoles. Quant à nous, nous proposons les remèdes à ce fléau par l'implication des élèves dans la gestion de la discipline de leur établissement.

CONCLUSION

La préoccupation dans cette étude était de chercher à connaître le fonctionnement du comité des élèves en RDC et son implication dans la gestion de la discipline de l'Institut Bobokoli et à faire des éventuelles suggestions à l'endroit des écoles qui organisent ou pas la cogestion de la discipline scolaire.

Pour y parvenir, nous avons subdivisé cette étude en quatre chapitres : le cadre théorique, la présentation de l'institut Bobokoli, la démarche méthodique et la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats d'enquête.

Notre problématique a tourné autour des questions suivantes : Comment fonctionne le comité des élèves de l'Institut Bobokoli ? Quel est l'impact de ce comité dans la gestion de la discipline de leur établissement ?

Partant de cette problématique, les hypothèses ci-après ont été émises :

Le comité des élèves fonctionnerait comme une structure matricielle de la direction de discipline dont les postes ne seraient pas assurés sur base de niveau d'études uniquement, mais plutôt par les élèves issus des élections scolaires.

L'autodiscipline constituerait un moyen le plus efficace pour maintenir la discipline au sein de l'Institut Bobokoli sous la stricte observance de la direction de discipline.

Pour récolter et traiter les données susceptibles de vérifier nos hypothèses, nous avons recouru à la méthode d'enquête. Celle-ci était redynamisée par les techniques documentaires, d'interview, d'analyse de contenu, d'analyse statistique et celle du questionnaire soumis à un échantillon occasionnel de 150 élèves, soit 10% de la population.

Les données recueillies ont été analysées et interprétées dans différents tableaux et ont conduit aux résultats selon lesquels : les élèves de l'institut Bobokoli ont une opinion positive sur l'implication du comité des élèves dans la gestion de la discipline de leur établissement. Ce comité est constitué de plusieurs élèves de différentes classes tenant compte de critères définis dans l'arrêté ministériel. Le règlement de l'école est un support qui accompagne ce comité pour l'application de la discipline à l'école. Le comité des élèves fait partie du conseil de discipline dans la prise de décision sur les élèves indisciplinés. Ces résultats affirment nos hypothèses dans la mesure où L'autodiscipline constitue un moyen le plus efficace pour maintenir la discipline au sein de l'Institut Bobokoli.

Nous estimons que le souci de maintenir l'ordre et la discipline au sein d'un établissement scolaire doit aller de pair avec celui de l'apprentissage de l'enfant, de la gestion de sa liberté et de la démocratie en vue d'en faire un citoyen conscient de ses devoirs et de ses droits.

Ce sont là des exigences du XXI^e siècle à l'ère de la mondialisation et de l'aspiration générale à plus de justice, de respect des droits de l'homme en général et de l'enfant, en particulier.

Cette réflexion amorcée dans ce travail est notre modeste contribution et mérite d'être approfondie par d'autres chercheurs en vue de découvrir des voies et stratégies plus appropriées dans le maintien de la discipline des élèves au sein d'un établissement scolaire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arrêté ministériel MINEPSP.CABMIN N° MINESP/CABMIN/0310 du 28/09/2008.
- GREELAND J., *Le conseil de discipline à l'école*, UNESCO, Paris, 1983.
- KEN S., *Livre de pédagogie générale*, PUF, Paris, 1972.
- KIDINDA S., *Principe de management*, G3 GAS/UPN, Kinshasa, 2006.
- KINNYUNGA B. et SHOMBA M., *Initiation aux méthodes de recherche en sciences sociales*, Kinshasa, PUZ, Kinshasa, 1995.
- KUEDITUKA N., La discipline scolaire chez les élèves du Collège Monseigneur Fidèle Nsielele de la Commune de Bumbu, TFE, OSP/IPN, 2002-2003.
- LOKO M., La discipline scolaire dans les écoles de MASINA, T.F.E.,OSP/IPN, 1995-1996
- MUVU E., Le Comité des élèves en RDC Organisation et Fonctionnement, séminaire de Formation des chefs d'établissements, Kinshasa, 2012.
- NGALULA M., Les professeurs de l'enseignement secondaire et la discipline : analyse des conceptions et de pratique des professeurs de la commune de Kitambo, TFE, UPN, 2008.